

## COMMISSION EUROPEENNE



Bruxelles, 31.10.2018  
C(2018) 7148 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis relatif à l'Europe de la défense et son articulation avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Elle remercie aussi l'Assemblée nationale du soutien à ses efforts visant une meilleure application des Directives 2009/43/CE et 2009/81/CE.*

*La stratégie globale de l'Union européenne de 2016 a souligné que le terrorisme, les menaces hybrides, la volatilité économique, le changement climatique et l'insécurité énergétique mettent en danger la population et le territoire de l'Union européenne. Il a été également souligné qu'un niveau d'ambition approprié et d'autonomie stratégique est important pour la capacité de l'Europe à promouvoir la paix et la sécurité à l'intérieur et au-delà de ses frontières. Par conséquent, l'Union européenne travaille à renforcer la sécurité et la défense européennes, la lutte contre les menaces cybernétiques, le terrorisme, mais aussi à renforcer la sécurité énergétique et la communication stratégique.*

*La mise en œuvre de la Stratégie globale de juin 2016 a permis des progrès significatifs dans le domaine de la sécurité et de la défense: l'Union renforce son rôle et sa capacité à agir comme un fournisseur de sécurité mondial crédible et fiable et à renforcer sa propre protection. Les citoyens s'attendent à ce que les Européens, dans une période de défis et de turbulences dans le monde, se tiennent ensemble déterminés à rendre l'Union européenne plus forte et plus sûre. Les travaux en cours visant à renforcer la sécurité et la défense européenne, tels que la coopération structurée permanente, le Fonds européen de défense et l'examen annuel coordonné de la défense renforceront les capacités des États membres.*

*Ces trois initiatives visent à rendre les Européens plus actifs et autonomes en leur fournissant de nouveaux leviers politiques, juridiques et financiers sans précédent pour rapprocher les forces de défense et les entreprises. Cela permettra d'améliorer*

*M. François DE RUGY  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*l'efficacité et le rendement de la défense européenne, l'interopérabilité, mais aussi de réduire la fragmentation et de mieux utiliser les économies d'échelle.*

*La mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente est axée sur deux facteurs essentiels: 1) la réalisation par les États membres participants des engagements les plus contraignants, grâce à leurs plans nationaux de mise en œuvre annuels, étayés par un processus d'évaluation crédible; et 2) la qualité et la réalisation de projets opérationnels et liés à la capacité qui contribuent à la réalisation de ces engagements ainsi que du niveau d'ambition convenu au niveau de l'Union. Le Conseil des affaires étrangères du mois de juin 2018 a adopté la décision établissant l'ensemble commun de règles de gouvernance. L'élaboration de la recommandation du Conseil sur «l'enchaînement des engagements et la définition d'objectifs plus précis» demandera plus de temps.*

*En ce qui concerne les instruments financiers qui sous-tendent le niveau d'ambition, le financement actuel des missions et des opérations militaires de la Politique de sécurité et de défense commune et le soutien au développement des capacités de défense des partenaires ont des limites. C'est pour cette raison que la Haute Représentante a soumis une proposition de Facilité européenne de paix. La Facilité européenne de paix est essentielle pour doter l'Union de moyens nettement améliorés pour projeter la stabilité dans notre voisinage et au-delà et améliorer considérablement l'efficacité de nos efforts de formation et de renforcement des capacités*

*Le Programme Européen de développement Industriel dans le domaine de la défense, proposé par la Commission en juin 2017, a par ailleurs été adopté par le Parlement Européen et le Conseil et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce programme, doté d'un budget de 500 millions d'euros, sera applicable en 2019 et 2020 et permettra de contribuer au développement de projets capacitaires en liaison avec les priorités européennes. Par ailleurs, dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021-2027, la Commission a récemment proposé un Programme de soutien à la recherche et au développement en matière de défense doté d'un budget de 13 milliards d'euros.*

*Ces programmes visent en particulier à encourager la coopération entre les entreprises des différents États membres, à contribuer à la compétitivité de l'industrie européenne ainsi qu'à l'autonomie stratégique européenne.*

*Ces propositions en matière industrielle doivent être considérées dans le cadre plus large des initiatives européennes en matière de défense, notamment la mise en place de la Coopération Structurée Permanente susmentionnée ainsi que la coopération avec les actions de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.*

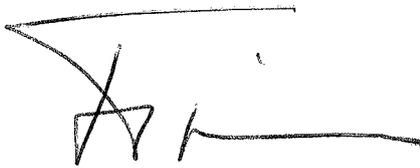
*À cet égard, la Commission partage l'avis de l'Assemblée nationale que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord continue d'être la pierre angulaire de la défense collective de ses membres. Ceci est clairement reconnu dans le traité sur l'Union européenne. Les exercices parallèles et coordonnés en 2017 et 2018 aident l'Union européenne et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord à synchroniser leurs activités de réponse aux crises dans un contexte hybride. Les exercices de cette année auront également un aspect terroriste et contribueront donc à la coopération antiterroriste.*

*La coopération avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord fait partie intégrante du travail de l'Union visant à renforcer la sécurité et la défense européenne ainsi que la mise en œuvre de la stratégie globale et du plan d'action européen en matière de défense. La boîte à outils unique de l'Union complète les tâches principales de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.*

*Une approche plus stratégique des partenariats européens en matière de sécurité et de défense a été approuvée lors de la dernière réunion du Conseil du mois de juin qui permettra des relations pleinement ajustables entre l'Union européenne et ses partenaires tout en respectant pleinement le cadre institutionnel de l'Union et l'autonomie de décision. Ainsi, une coordination renforcée avec les coopérations militaires bilatérales des États membres avec des pays tiers et entre eux contribuera à la réalisation d'une approche plus stratégique concernant les partenariats de l'Union européenne en matière de sécurité et défense.*

*La Commission espère que ces éléments répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale et se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.*



*Frans Timmermans  
Premier vice-président*



*Maroš Šefčovič  
Vice-président*